

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_A139-DE
Date de télétransmission : 25/07/2013
Date de réception préfecture : 25/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS
MASINI

2013_A139

OBJET : Aménagement du territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de Rousset

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CATELIN Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Helliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENCO Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - BERENGER Patrice - BRUNET Danièle - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LOUIT Christian - MALLETT Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SLISSA Monique - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

08_1_05

CC

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Déclaration d'intérêt communautaire du Parc de Persuasion de Rousset

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La commune de Rousset a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour l'aménagement d'un parc de persuasion proche du centre ville, quartier de la Bouaou, afin d'en éloigner la voiture. L'emplacement choisi répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il se situe à moins de 10 minutes à pied du centre ville et fait l'objet d'une mise à disposition à la Communauté du Pays d'Aix par la commune de Rousset. Le parc comprend 30 places de stationnement. Le coût du projet s'élève à 225 000 euros TTC.

Pour ces raisons, il est proposé de déclarer le parc de persuasion de la commune de Rousset d'intérêt communautaire.

Exposé des motifs :

Les parcs de persuasion ont pour objectif de délester les coeurs de ville d'un stationnement ventouse, le principe étant de garer sa voiture pour achever son déplacement à pied (5 à 10 minutes).

Proches du centre, ils permettent d'anticiper un autre fonctionnement urbain dans un espace désengorgé de l'automobile.

La commune de Rousset a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour la réalisation d'un parc de persuasion sur le domaine communal, parcelles 16 et 583, quartier de la Bouaou. Ce terrain, d'une surface d'environ 1250 m², est mis à disposition de la Communauté du Pays d'Aix par la commune de Rousset.

Cet emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il offrira 30 places à proximité du centre urbain de Rousset, à moins de 10 minutes à pied.

Les travaux à réaliser pour la création de ce parking concerneront des terrassements généraux, aménagements de voirie, cheminement piétons, réseau d'éclairage public et aménagements paysagers d'accompagnement. Le coût global de l'opération est estimé à 225 000 € TTC dont 25 000 € en frais d'études et maîtrise d'œuvre, et 200 000 € de travaux. Ces travaux seront réalisés à partir du quatrième trimestre 2013 et sur une période de 2 mois.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2010-A111 du 24 juin 2010 du Conseil de Communauté relative à la redéfinition des critères pour la réalisation de parcs de stationnement, dénommés de persuasion, sur le territoire de la CPA,

VU la délibération n°125/2013 du 26 juin 2013 du conseil municipal de la ville de Rousset relative à la mise à disposition du terrain de la ville à la CPA,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire le Parc de Persuasion quartier de la Bouaou à Rousset ;
- **AUTORISER** le lancement de cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

OBJET : Aménagement du territoire - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuaion de Rousset

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

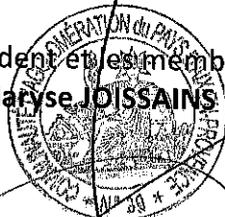
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



24 JUIL. 2013